

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 juin 2016

9^{ème} **Commission**
N° CP-2016-6-9-1

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif et sportif

Service consulté

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT
AIDE AUX CLUBS SPORTIFS**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides financières prévues au budget 2016 et d'allouer 165 069 € de soutien à 458 clubs pour leurs jeunes licenciés sportifs.

Il vous est également proposé d'allouer une aide de 2 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif Alsace (CROSA) pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Village des Sports de Nature sur le site du lac de Kruth Wildenstein.

Au total, il vous est proposé d'allouer un montant global d'aides s'élevant à 167 069 €.

Lors du BP 2016 (rapport N° CG-2016-2-9-1) du 18 mars 2016, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 876 500 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

1. L'aide aux clubs sportifs

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2016 pour un engagement total de **165 069 €** en dépenses de fonctionnement pour la subvention «Jeunes Licenciés Sportifs».

Je vous rappelle que, lors de la séance du 22 avril 2016, la Commission Permanente s'est prononcée sur les aides à verser aux 214 clubs les plus dynamiques du Département qui développent des projets sportifs et qui cumulent deux ou plusieurs aides départementales pour un montant global de 425 568 €.

Il s'agit à présent, dans ce rapport, d'examiner le soutien aux petits clubs qui bénéficient de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs selon un barème instauré en 2012 et présentant un montant minimum de 200 €.

En application de ces critères et après exploitation des formulaires envoyés par les clubs par l'intermédiaire des Comités départementaux, l'aide s'élève à 165 069 € pour 458 clubs éligibles et 29 766 jeunes licenciés sportifs.

J'ajoute que, comme chaque année, les communes ont été informées du montant de la subvention allouée par le Département à leurs clubs et il leur est proposé de leur verser une aide au moins identique.

Le tableau annexe détaille le montant de l'aide départementale qui pourra leur être attribuée en 2016.

Vous voudrez bien autoriser le versement des subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs figurant dans le tableau annexe pour un engagement total de **165 069 €**.

Ces crédits 2016, d'un montant global de 165 069 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102.

2. Le soutien à l'organisation du Village des Sports de Nature par le Comité Régional Olympique et Sportif Alsace (CROSA)

A l'initiative des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs d'Alsace (CROSA) et de Lorraine, la 1^{ère} édition de l'opération Village des Sports de Nature s'est déroulée les 22 et 23 août derniers sur le site du lac de Kruth Wildenstein (pour le versant haut-rhinois) et à Xonrupt-Longemer (pour le versant vosgien).

Il s'agissait de rassembler les comités départementaux sportifs et les structures privées des sports de nature autour d'un évènement populaire qui a permis au grand public de découvrir les activités de pleine nature présentes dans le Massif des Vosges.

Le Département du Haut-Rhin y avait contribué à hauteur de 2 000 €.

Cet évènement est reconduit les 24, 25 et 26 juin prochains. Il s'inscrit dans le cadre de la Fête Nationale de la Montagne et de la promotion touristique du Massif Vosgien.

a. Les nouveautés de l'édition 2016 :

- ✓ La journée de vendredi sera dédiée aux collégiens des deux vallées concernées, soit les deux collèges de Thann et de Saint-Amarin. Il s'agit pour les collégiens de pratiquer des activités au cœur de la nature en se repositionnant par rapport à de nouvelles règles imposées par le milieu.
- ✓ L'organisation d'un jeu-concours sur l'éducation à l'environnement (questionnaire basé sur la faune, la flore, les bons gestes à effectuer quand on est dans un espace naturel...).
- ✓ La passation d'une convention avec Eco Manifestation Alsace (EMA) pour la mise en œuvre d'actions écologiques pour la restauration, les déplacements, l'énergie, les déchets et la communication avec une évaluation des résultats en fin de manifestation.
- ✓ L'organisation d'une conférence sur le rôle des sports de nature dans la promotion du massif des Vosges le vendredi soir.

b. Le soutien financier du Département du Haut-Rhin :

Le budget de cette seconde édition, toujours organisée simultanément dans le Haut-Rhin et les Vosges, mais échelonnée sur trois jours, s'élève à **131 300 €** (81 700 € d'aides publiques) dont **10 000 €** attendus du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Le budget prévisionnel prévoit notamment les dépenses suivantes : 31 000 € sont fléchés sur la communication, 38 850 € pour la valorisation du bénévolat, 15 000 € pour l'encadrement des scolaires (2 sites), 12 250 € pour la restauration et le déplacement des bénévoles, 14 400 € pour les stands, 4 600 € pour les besoins de matériels sportifs...

En faveur de cet évènement contribuant à la promotion des attraits touristiques de cette vallée, un soutien de **2 000 €** est prévu au titre du FICS départemental.

Il vous est proposé d'allouer pour cette manifestation, un soutien financier complémentaire de **2 000 €** qui ne sera versé qu'à la condition que la journée dédiée aux élèves des collèges de THANN et SAINT AMARIN soit effectivement organisée.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits alloués à la politique sportive (programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102) et son versement sera subordonné au déroulement effectif de la journée dédiée aux collégiens qui devront y avoir été accueillis en grand nombre et dans les meilleures conditions.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer :

- 165 069 € de soutien aux 458 clubs pour leurs jeunes licenciés sportifs,
- 2 000 € en faveur du CROSA pour l'organisation du village des sports de nature prévoyant une journée dédiée aux collégiens.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN